

CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
Renseignements complémentaires	14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du
Centre de santé communautaire du Témiskaming

Rapport sur les états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre de santé communautaire du Témiskaming (le « Centre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Au cours de l'exercice, le Centre a modifié le référentiel comptable utilisé pour la préparation de ces états financiers et a appliqué pour la première fois les normes comptables pour les organismes sans but lucratif. En lien avec ce changement de référentiel comptable, le Centre a comptabilisé pour la première fois un passif pour des vacances à payer. Plutôt que de redresser les états financiers des exercices antérieurs et d'appliquer ce changement à la date de transition, soit le 1 avril 2021, le Centre a choisi de comptabiliser les impacts du changement de référentiel comptable en date du 1 avril 2022, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif. L'impact de cette dérogation consiste en une sous-évaluation des vacances à payer de 184 635 \$ et une sous-évaluation de l'actif net de 184 635 \$ au 31 mars 2022 et une sur-évaluation de la dépense de salaires, contractuels et avantages sociaux de 241 250 \$ au 31 mars 2023. De plus, le Centre n'a pas présenté l'état de la situation financière à la date de transition, soit le 1 avril 2021.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à
Independent firm affiliated to



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, les méthodes comptables décrites à la note complémentaire 3 ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent à l'exception du changement mentionné à la note 2.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 21 juin 2023

CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

3

	Santé Ontario	Fonds de capital	2023 Total	2022 Total
PRODUITS				
Santé Ontario	4 993 084 \$	- \$	4 993 084 \$	5 304 687 \$
Santé Ontario – Ressources en santé mentale pour les centres de santé communautaires	168 200	-	168 200	-
Recouvrement de coûts – ACSM	96 035	-	96 035	92 036
Autres	130 256	-	130 256	83 609
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	-	123 142	123 142	123 142
	5 387 575	123 142	5 510 717	5 603 474
CHARGES				
Salaires, contractuels et avantages sociaux				
- Salaires et contractuels	3 614 285	-	3 614 285	3 828 603
- Avantages sociaux	657 502	-	657 502	714 297
	4 271 787	-	4 271 787	4 542 900
Fonctionnement (annexe A)	1 115 788	-	1 115 788	937 432
Amortissement des immobilisations	-	123 142	123 142	123 142
	5 387 575	123 142	5 510 717	5 603 474
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$	- \$	- \$

CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

4

	Non affecté	Fonds de capital	Fonds pour garderies	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	65 938 \$	439 308 \$	24 456 \$	529 702 \$	529 702 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN	65 938 \$	439 308 \$	24 456 \$	529 702 \$	529 702 \$

CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE


31 MARS 2023

5

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 216 425 \$	476 259 \$
Subvention à recevoir	23 650	-
Débiteurs (note 4)	23 260	48 302
Taxe de vente harmonisée à recevoir	78 059	51 889
Frais payés d'avance	76 057	82 196
	1 417 451	658 646
IMMOBILISATIONS (note 5)	3 640 989	3 764 131
	5 058 440 \$	4 422 777 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Contribution reportée (note 6)	92 421 \$	- \$
Créditeurs (note 7)	253 199	180 510
Sommes remboursables à Santé Ontario (note 8)	981 436	387 741
	1 327 056	568 251
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 9)	3 201 682	3 324 824
	4 528 738	3 893 075
ACTIF NET		
Non affecté	65 938	65 938
Affectations internes		
- Fonds de capital	439 308	439 308
- Fonds pour garderies	24 456	24 456
	529 702	529 702
	5 058 440 \$	4 422 777 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 , administrateur

 , administrateur

CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

6

	2023	2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	123 142	123 142
Amortissement des apports reportés	(123 142)	(123 142)
	-	-
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Subvention à recevoir	(23 650)	-
Débiteurs	25 042	(5 634)
Taxe de vente harmonisée à recevoir	(26 170)	(1 563)
Frais payés d'avance	6 139	(15 273)
Contribution reportée	92 421	-
Créditeurs	72 689	(103 609)
Sommes recouvrables par Santé Ontario	593 695	230 269
	740 166	104 190
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	740 166	104 190
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	476 259	372 069
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 216 425 \$	476 259 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

7

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre de santé communautaire du Témiskaming, un organisme sans but lucratif (OSBL) constitué sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* de l'Ontario, travaille en partenariat avec la communauté afin de promouvoir la santé des francophones du Témiskaming. Le Centre est un organisme de bienfaisance enregistré et, à ce titre, est exonéré d'impôt.

2. IMPACT DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

L'organisme a choisi d'appliquer les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'organisme a appliqué les NCOSBL. Contrairement aux dispositions prévues au chapitre 1501, « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif » relatives aux premiers adoptants de ce référentiel comptable, le Centre a choisi d'appliquer les NCOSBL à partir du 1 avril 2022 plutôt qu'à la date de transition, soit le 1 avril 2021.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur le montant définitif de la subvention de Santé Ontario. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilité par fonds

En plus du Fonds général, qui comprend les activités de l'entente avec Santé Ontario et des autres projets, les fonds suivants sont utilisés par le Centre :

Le Fonds de capital présente les produits et les charges relatifs aux immobilisations tels que l'amortissement des apports reportés ainsi que la charge d'amortissement.

Avant que le Centre se retire à titre d'opérateur de garderies, le Fonds pour garderies présentait les produits et les charges relatifs à l'exploitation des garderies ainsi que les subventions du Conseil d'administration des services sociaux du district du Témiskaming (CASSDT) reçues pour financer les garderies. Le solde de fonds de garderie est cependant toujours considéré comme affecté puisque aucune décision n'a été prise quant à l'utilisation de ce fonds.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

Le Centre comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées aux charges de périodes futures sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les contributions non utilisées doivent être retournées aux bailleurs de fonds et sont comptabilisées lorsque le montant est déterminé ou déterminable.

Les subventions et contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'autres sources sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord et que le service a été rendu, pourvu que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Le Centre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec le Centre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

Le Centre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, le Centre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si le Centre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et en fonction de la période indiquée ci-dessous :

Immeuble	40 ans
----------	--------

Réduction de valeur des immobilisations

Le Centre comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés représentent des sommes reçues pour l'acquisition ou la construction d'immobilisations. Les apports sont amortis au même rythme que les immobilisations sous-jacentes.

CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

10

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Services reçus à titre bénévole

Le Centre ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers du Centre.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Centre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

4. DÉBITEURS

	2023	2022
Recouvrement de coûts à recevoir	23 260 \$	48 302 \$

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2023	2022
Terrain	439 308 \$	- \$	439 308 \$	439 308 \$
Immeuble	4 925 665	1 723 984	3 201 681	3 324 823
	5 364 973 \$	1 723 984 \$	3 640 989 \$	3 764 131 \$

6. CONTRIBUTION REPORTÉE

	2023	2022
Solde au début	- \$	- \$
Plus : montant octroyé durant l'exercice	92 421	-
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	-	-
Solde à la fin	92 421 \$	- \$

La contribution reportée provient de « Alliance for Healthier Communities » et représente des apports pour des projets devant se réaliser au cours du prochain exercice.

CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

11

7. CRÉDITEURS

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	253 199 \$	179 255 \$
Sommes à remettre à l'État	-	1 255
	253 199 \$	180 510 \$

8. SOMMES REMBOURSABLES À SANTÉ ONTARIO

Les subventions et les contributions du Centre proviennent principalement du gouvernement provincial de l'Ontario en vertu de la loi qui régit Santé Ontario. Le Centre doit respecter les prévisions budgétaires approuvées par Santé Ontario et tout excédent des subventions et intérêts sur les montants budgétés doit être remboursé à Santé Ontario. Tout excédent des dons sur les charges exclues du budget de l'accord peut être conservé par le Centre et utilisé à la discrétion du conseil d'administration au cours des exercices subséquents.

La conciliation des sommes remboursables en date de la fin de l'exercice est la suivante :

	2023	2022
Sommes remboursables au début de l'exercice	387 741 \$	157 472 \$
Plus : sommes remboursables de l'exercice	593 695	230 269
Sommes remboursables à la fin de l'exercice	981 436 \$	387 741 \$

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

	2023	2022
Solde au début	3 324 824 \$	3 447 966 \$
Moins : amortissement de l'exercice	(123 142)	(123 142)
Solde à la fin	3 201 682 \$	3 324 824 \$

10. RÉGIME DE RETRAITE INTERENTREPRISE

Le Centre contribue au « Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) ».

Le Régime est à prestations définies et prévoit le paiement d'une rente garantie à la retraite. L'employeur et le personnel cotisent conjointement à la caisse de retraite. L'employé cotise 6,9 % sur le premier 64 900 \$ de salaire admissible et 9,2 % sur le salaire excédant ce montant. La cotisation de l'employeur au régime représente 1,26 fois le taux cotisé par l'employé.

Le Centre détermine la masse salariale admissible selon les dispositions et les conditions d'admissibilité décrites dans le HOOPP. La subvention est versée à la caisse de retraite du régime pour et au nom du Centre.

CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

12

10. RÉGIME DE RETRAITE INTERENTREPRISE (suite)

En conformité avec le chapitre 3462 du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, la comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée aux régimes interentreprises à prestations définies étant donné que le Centre ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies.

La contribution de l'employeur au régime imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 253 410 \$ (2022 : 291 250 \$).

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les risques de crédit pour le Centre sont principalement liés aux débiteurs. Le Centre consent du crédit à ses clients et partenaires dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et partenaires et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

La totalité du solde débiteur est à recevoir de deux entités. Le Centre évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par le Centre en vertu d'un bail pour les locaux et d'un contrat pour du support informatique totalisent 277 000 \$ et les versements pour les prochains exercices sont les suivants :

2024	81 100 \$
2025	82 100 \$
2026	68 200 \$
2027	24 400 \$
2028	21 200 \$

13. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La majorité des produits du Centre proviennent d'une seule source. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, 94 % des produits proviennent de Santé Ontario (2022 : 95 %). La viabilité financière du Centre serait affectée significativement advenant la perte de cette source de revenu.

14. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, le Centre signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de ses programmes et activités qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements à un bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'année courante.

CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

14

ANNEXE A – CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	2023	2022
Programme et administration	179 594 \$	11 040 \$
Achat de services	172 383	147 195
Entretien et réparations	170 407	155 484
Loyer	123 453	129 453
Services publics	94 960	76 798
Charges informatiques	93 558	127 088
Assurances	49 831	44 411
Abonnements	45 405	24 499
Télécommunications	31 970	38 548
Fournitures médicales	29 940	62 668
Déplacements	29 903	29 326
Photocopies et impression	21 531	15 872
Activités et conférences	19 275	23 133
Honoraires professionnels	15 080	14 214
Formation du personnel	10 625	6 013
Frais de poste et de messagerie	10 596	9 770
Charges de bureau	6 545	18 845
Recrutement	5 806	1 808
Impôts fonciers	2 680	705
Dépenses du conseil d'administration	1 977	-
Ameublement et équipement	269	562
	1 115 788 \$	937 432 \$